

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 SG 183 - Réaménagement du quartier des Halles (1er).- Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre pour la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) asservie aux services généraux et aux établissements de la DAC et de la DJS dans le nouveau Forum des Halles.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 26 novembre 2012 ;

Vu la saisine du Conseil du 2ème arrondissement en date du 23 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 3ème arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 4ème arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) dans le Nouveau Forum des Halles (1^{er}), joint au projet de délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 02020, chapitre 23, nature 2313, mission n° V21000 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012 et exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.